



*Lundi 20 mars, les élus communautaires se sont réunis en conseil.
Retour sur quelques délibérations adoptées.*

1- Le Grésivaudan complète son offre aquatique

Les communes de Saint-Vincent-de-Mercuze, d'Alleverd-les-Bains et de Saint-Martin-d'Uriage gèrent des piscines dites d'été ouvertes de juin à septembre. Elles proposent des espaces aquatiques et une offre de rafraîchissements à la population au-delà du seul territoire des communes concernées. La communauté de communes quant à elle gère deux piscines couvertes destinées en priorité à l'apprentissage de la natation. Ces équipements couverts, à l'exception de quelques jeux d'eau extérieurs pour les enfants, ne permettent pas, en période estivale, de bénéficier de bassins extérieurs pour le public, même si la base de loisirs intercommunale à La Terrasse, avec la zone de baignade surveillée, propose une « destination fraîcheur » pour les habitants du territoire et les touristes. Les épisodes de canicule récurrents démontrent notamment l'importance de disposer d'équipements de ce type. C'est ainsi que les communes de Saint-Vincent-de-Mercuze, d'Alleverd-les-Bains et de Saint-Martin-d'Uriage ont sollicité le transfert de leur piscine d'été ainsi que des bâtiments afférents, transfert qui sera effectif à compter du 1^{er} mai. Cette délibération vient donc acter la communautarisation de ces 3 piscines découvertes qui ouvriront dans le courant du mois de juin aux dates habituelles, sous réserve que tous les recrutements aient pu être effectués et que les équipements soient opérationnels.

2- Soutenir les investissements supra-communaux

L'accompagnement financier en investissement des communes constitue l'un des axes du Pacte Fiscal et Financier destiné à réduire les inégalités de richesse sur le territoire. « *L'objectif est de soutenir les équipements utiles à plusieurs communes* » a souligné Patrick Beau, vice-président en charge des solidarités intercommunales et des partenariats institutionnels.

Il est ainsi prévu que cet objectif puisse se décliner par la mise en place d'un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'investissement dont le rayonnement dépasse le seul périmètre communal. Les élus ont donc acté la création de ce fonds de concours qui traduit ainsi la volonté de la communauté de communes d'établir un dialogue et une coordination permanents avec les communes membres et entre les communes elles-mêmes. Il permettra de financer les équipements dont la fréquentation dépasse le simple cadre communal : construction, rénovation, extension de biens immobiliers, aires de jeux, parcs, achat de matériel ou d'équipements,...

3- Soutenir les artisans boulangers et pâtisseries face à la hausse du prix de l'énergie

La crise énergétique a fortement impacté les entreprises par l'augmentation parfois exponentielle des factures d'énergie et d'électricité notamment. Certaines entreprises se retrouvent en grande difficulté. Les boulangers et pâtisseries artisanaux, indispensables à la vie de nos villages, sont particulièrement impactés. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a récemment mis en place une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 3 000 €. En tant que chef de file du développement économique, elle propose aux territoires qui le souhaitent de mettre en place une

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

aide financière complémentaire. Les élus ont donc acté la mise en place d'un dispositif similaire, d'un montant équivalent. Le budget prévisionnel est de l'ordre de 90 000 €, soit 30 dossiers.

4- Encourager l'installation de chauffages et chauffe-eau solaire thermiques

Le Grésivaudan a mis en place en 2016 une « Prime solaire thermique » pour les particuliers afin de soutenir le développement des installations solaires thermiques dans les maisons individuelles d'habitation du territoire. Ce dispositif fait partie des propositions d'aides aux particuliers proposées dans le cadre de l'accompagnement Rénov'enerGie par la communauté de communes. Entre 2017 et 2022, 90 dossiers ont été déposés. Dans un contexte énergétique complexe et afin d'amplifier la dynamique en cours, pour mieux répondre aux enjeux posés par le territoire, les élus ont acté une augmentation significative du montant des aides proposées : 1 500 € pour un chauffe-eau solaire thermique individuel (contre 600 € jusqu'à présent) ; 3 000 € pour un chauffe-eau et chauffage solaire thermique individuel, dit « Système Solaire Combiné » (contre 1 500 € jusqu'à présent).

5- Le RER métropolitain sur les rails

Le Président de la République a rappelé en fin d'année dernière son intention de développer un transport ferroviaire du quotidien de type RER dans dix métropoles françaises afin de favoriser la transition écologique. L'occasion rêvée de remettre le RER grenoblois sur les rails. Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG), Grenoble-Alpes Métropole la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la Communauté de Communes Le Grésivaudan et le Département de l'Isère ayant des besoins communs, ont souhaité se regrouper dans un groupement de commandes en vue du recrutement de prestataires en charge d'une assistance stratégique et technique pour le développement de la desserte ferroviaire. « Ce groupement a pour objectif de peser auprès des autorités compétentes (Etat, SNCF Réseau, SNCF Gares et Connexions) sur le programme et le calendrier de développement du RER ferroviaire de l'aire grenobloise, ainsi que sur la définition du service. Pour rappel, les membres du groupement sont appelés à cofinancer le développement du RER ferroviaire mais ne sont ni autorités compétentes ni maîtres d'ouvrages des infrastructures et de fait, n'ont qu'un accès partiel aux rapports d'études et données des autres partenaires. *« Il s'agit donc d'un outil important pour nous accompagner dans le dialogue avec la technostructure qu'est SNCF Réseau »* a rappelé le Président Henri Baile. En parallèle, il a souhaité porter à connaissance des élus communautaires, un autre élément essentiel en lien direct avec le sujet des mobilités et des transports : la constitution d'une démarche commune. *« Il s'agit de rassembler les énergies et les volontés politiques de l'ensemble des élus de la Grande Région Grenobloise à travers un document de communication auquel nous associeront les acteurs économiques et les habitants du territoire, qui nous permettra à tous de faire entendre nos besoins et nos voix sur le sujet du RER Grenoblois »*.

6- Une politique culturelle ambitieuse et attractive

- Un Plan Local d'Education Artistique et Culturelle multi-partenarial et pour tous

Adoptée en octobre 2021 la délibération cadre concernant l'Education Artistique et Culturelle fixait 4 objectifs : équité de l'offre culturelle, accès à la culture pour tous, construction d'une offre pluridisciplinaire et multi-partenariale. Depuis une phase d'expérimentation a été menée par Le Grésivaudan. Elle a permis à 5 700 jeunes du territoire, venant de 17 communes, de bénéficier de parcours d'Education Artistique et Culturelle, allant de 6 à 50 heures par jeune, soit 1 000 heures en tout. Cette expérimentation a également permis d'affiner les objectifs initialement fixés et d'en faire ressortir deux supplémentaires : la mobilité et la transversalité entre les politiques portées par Le Grésivaudan (le tourisme, l'action sociale et la solidarité, la montagne, le développement durable, etc.). C'est l'objet de cette délibération qui vient également positionner la communauté de communes sur 3 axes : la coordination des parcours, des projets et des structures, la co-construction de parcours entre les équipements culturels, éducatifs, sociaux..., et le co-financement des projets en

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

lien avec les tutelles. Conclu pour 3 ans, ce Plan Local d'Education Artistique et Culturelle vient poser la première étape vers l'élaboration du Projet Culturel de Territoire du Grésivaudan.

- Un Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social pour le réseau des bibliothèques

Les élus ont adopté un Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social qui affirme les orientations du réseau des bibliothèques du Grésivaudan en matière de pilotage, de gouvernance, d'équipements, de structuration et de développement de la lecture publique. Par ce projet, la collectivité entend poursuivre les objectifs suivants : la poursuite de la structuration, de l'harmonisation et du développement de la visibilité du réseau ; le renforcement de l'accueil et du confort tant des usagers que des personnels (réaménagement d'espaces, renfort de certaines collections, inscription dans une logique de tiers-lieux) ; le développement des services et des ressources (politique documentaire et fonds spécifiques, diversification du catalogue, travail autour de la transition numérique et transversalité avec les autres politiques de la communauté de communes).

- Musées du Grésivaudan : une politique tarifaire attractive

La Galerie – Musée d'Allevar-d-les-Bains ouvrira le samedi 1^{er} juillet 2023 ses portes au public et viendra compléter l'offre du réseau des musées du Grésivaudan, composé également des Forges et Moulins, Musée de Pinsot – Le Haut-Bréda et de La Comba Autrafé, musée de La Combe-de-Lancey. Cette offre territoriale vient elle-même compléter le réseau des 11 musées départementaux, qui poursuit une politique tarifaire volontariste en appliquant notamment la gratuité de son billet d'entrée. La proximité géographique de ces musées intercommunaux et départementaux, la complémentarité de leurs collections, tout autant que l'ambition de la Communauté de communes sur le plan de sa politique touristique comme de sa politique culturelle - au travers notamment du Plan Local d'Education Artistique et Culturelle -, sont des enjeux importants à considérer dans la mise en place de la politique tarifaire des musées intercommunaux. C'est pourquoi les élus ont acté la gratuité du ticket d'entrée (sans guidance) pour les 3 musées intercommunaux.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr